

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 12 octobre 2023 pour la séance du 19 octobre 2023 à 18h00

---

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Madame Jocelyne FEVER - Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS - Administratrice

Madame Laurence HUMILIÉRE – Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Laurence OLIVIER à Monsieur Josseran FLOCH

**Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Dunkerque en date du 19 octobre 2023**

**DELIBERATION N° 11 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RELAIS AMICAL DE DUNKERQUE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES PUBLICS ASSURE PAR LE CCAS DE DUNKERQUE**

Le Centre Communal d'Action Sociale accompagne des publics dans une démarche globale d'insertion sociale et professionnelle au travers notamment :

- Des antennes de proximité : accompagnement de tout habitant dunkerquois selon ses besoins (ouverture de droits, aides aux démarches administratives et ou dématérialisées, information et orientation vers les dispositifs d'accompagnement adaptés aux souhaits et besoins exprimés, etc.) mais aussi d'une file active de 600 allocataires du RSA au titre du Plan Départemental d'Insertion 2022/2025 ;
- Des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) : mise en situation professionnelle et accompagnement socio professionnel renforcé d'une file active de 39 salariés en insertion (représentant en moyenne environ 75 personnes à l'année) afin de développer leur projet professionnel et de renforcer leur employabilité.

Le CCAS de Dunkerque afin d'accompagner ces publics développe des partenariats avec des acteurs de :

- La santé (ESL, EMPPP, etc.)
- L'insertion sociale (CPAM, A tes Côtés, Tabgha, etc.)
- L'insertion professionnelle (Pôle Emploi, structures de l'IAE, centres de formation, EEDK, etc.)

Dans ce cadre, le Relais Amical propose d'intervenir auprès des publics accompagnés par le CCAS et notamment ses ACI, en leur dispensant à titre gratuit et selon leurs besoins :

- Des cours individuels de remise à niveau de savoirs de bases (mathématiques, français, etc.)
- Des simulations d'entretien d'embauche
- Des actions collectives selon des besoins identifiés.

Le Relais Amical interviendra sur prescription qualifiée du CCAS avec l'accord de la personne concernée.

Le CCAS s'engage à :

- mettre à disposition un bureau ou salle de réunion pour la réalisation de ces interventions ainsi que les fournitures nécessaires,
- contribuer aux frais de déplacement des intervenants sur la base d'une indemnité kilométrique de 0€36.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention de partenariat avec le Relais Amical de Dunkerque dans le cadre de l'accompagnement socio professionnel des publics assurés par le CCAS de Dunkerque ;
- d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer cette convention de partenariat ainsi que tout document s'y afférent.

**ADOPTÉ**

**Pour le Maire-Président,  
Par délégation,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20231019-20231019CA\_D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2023